

Identification de l'exploitant

Nom et prénom de l'exploitant _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél : _____ Port : _____

Courriel _____

Site internet _____

Identification du logement

Nom de la structure _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Nature de la demande et description du logement

Demande de qualification de ___¹ chambres

Dont ___ chambre(s) individuelle(s)

___ suite(s) familiale(s)

Remplir l'état descriptif joint spécifique

¹ nombre de chambres

Ci-joint un chèque de _____ € à l'ordre du CDT des Landes.

Date _____

Signature de l'exploitant

BON DE COMMANDE VISITE

Chambre d'hôtes référence®

Tarif et conditions au 1^{er} janvier 2021 pour toute visite effectuée avant le 31 décembre 2021

Informations générales

La prestation comprend la réception et l'étude de votre demande, la visite de qualification, les frais de déplacement, la constitution du dossier et l'envoi à la commission d'attribution, le certificat d'attribution (sauf en cas de réponse négative de la commission d'attribution).

Ce prix ne comprend pas la signalétique Chambre d'hôtes référence®

La durée de la visite est estimée à 1h par structure.

Le coût de la prestation est de 100 € TTC pour une structure de 1 à 2 chambres et de 150 € TTC pour une structure de 3, 4 ou 5 chambres. Le coût de la visite est payable d'avance et est redevable quel que soit l'avis rendu par la commission d'attribution.

Droit d'accès et de rectification des informations nominatives concernant le propriétaire : délai de 15 jours.

A réception du bon de commande d'une visite et de son paiement, le Comité Départemental du Tourisme des Landes s'engage à effectuer la visite dans un délai de 3 mois maximum et de faire passer le dossier à la commission d'attribution la plus proche.

Les modalités de réclamations

En cas de désaccord avec le résultat de la commission d'attribution, le propriétaire ou son mandataire peut porter réclamation dans un délai de 15 jours dès réception de l'avis de la commission. La date de la décision de la commission déclenchant le délai légal de 15 jours pour porter réclamation.

Toute réclamation doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au CDT des Landes. Elle doit comporter les coordonnées complètes de l'exploitant, l'adresse de la structure, la date de la visite et le motif précis de la réclamation.

Le CDT des Landes s'engage à ne pas formaliser le résultat de la commission d'attribution avant la constatation de l'absence de recours pendant ce délai de 15 jours.

La confidentialité des données

Pour remplir ses obligations légales et ses missions de service public, le Comité Départemental du Tourisme des Landes collecte et traite diverses données, et les conserve en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès de M. Bouyrie Hervé, responsable du traitement, sur place ou par écrit en s'adressant au Comité Départemental du Tourisme - 4 avenue Aristide Briand - 40000 MONT-DE-MARSAN, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines informations (Nom de l'exploitant, type de chambre (double ou familiale, date d'attribution, ville) seront transmises à la Fédération Nationale d'Offices de Tourisme de France® afin qu'un suivi national des qualifications puisse être réalisé. Aucune autre utilisation n'en sera faite

La qualification Chambre d'hôtes référence® est indépendante de toute autre démarche commerciale.

J'accepte que ces données soient utilisées par vos partenaires à des fins de prospection, veuillez cocher la case ci-contre.

Pour tous renseignements se référer à l'espace pro du site du CDT :

<https://www.pro-tourismelandes.com/développement/chambres-d-hôtes/>